

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 4 septembre 2018, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 31 août 2018;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout de l'item suivant :

Affaire nouvelle :

- Félicitations/Madame Kristina Roarke et monsieur Philippe Laurendeau;

2018-09-292 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2018 :

2018-09-293 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2018-09-294 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois d'août 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2018-09-295 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 75 178,41 \$ (dépôt direct des salaires) et 326 915,23 \$ pour le mois d'août 2018 pour le fonds d'administration général et la liste des comptes à payer du mois de septembre 2018 au montant de 19 773,98 \$, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - AOÛT 2018 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 31 août 2018.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 août 2018.

RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2017 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

LES SERVICES EXP INC./ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU MILIEU HYDRIQUE DU TERRAIN APPARTENANT À MONSIEUR ÉMILE BERTHOMIEU :

2018-09-296 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 1 025 \$ plus les taxes applicables aux *Services EXP inc.*, représentant 50 % des coûts pour la caractérisation du milieu hydrique relativement à la demande d'exclusion auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*.

Adoptée.

LUMICOM INC./MANDAT POUR UNE NOUVELLE ENSEIGNE DEVANT L'HÔTEL DE VILLE :

2018-09-297 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil mandate *Lumicom inc.* de Victoriaville pour la réalisation d'une nouvelle enseigne devant le bâtiment de l'hôtel de ville et en autorise le paiement au montant de 6 500 \$ plus les taxes applicables, conformément au courriel de monsieur Étienne Côté, président et propriétaire.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

COOP CARBONE/DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT QUE la *Coop de Solidarité Carbone* souhaite implanter un site de biométhanisation agricole, sous la forme d'une coopérative sur une partie du lot 4 905 085;

CONSIDÉRANT QUE ce projet doit répondre à des critères précis de localisation (proximité du gaz naturel et de liens routiers, ligne électrique triphasée, bassin agricole dynamique, topographie plane, éloignement des résidences, etc.);

CONSIDÉRANT QU'il n'y pas d'espaces appropriés disponibles pour les fins visées à l'extérieur de la zone agricole sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une modification de son règlement de zonage afin que ce projet devienne conforme à sa réglementation;

CONSIDÉRANT QU'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

1. le projet soumis n'impose pas de contrainte au niveau des distances séparatrices envers les établissements de production animal et pour l'épandage des fumiers et lisiers;
2. le projet soumis n'a pas d'effet négatif sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;
3. le site retenu est cultivé, mais il représente néanmoins un site de moindre impact sur le territoire et les activités agricoles;
4. le projet aura des impacts positifs importants sur le maintien et le développement des activités agricoles locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE le projet représentant un investissement d'environ 10 000 000 \$ est un atout important pour notre municipalité et la région;

2018-09-298

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie la demande auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin qu'elle autorise l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 905 085 pour les fins visées par la demande.

Adoptée.

MONSIEUR MAXIME PICARD/AUTORISATION POUR LE REMBLAI ET LE DÉBLAI SUR UN TERRAIN APPARTENANT À LA VILLE DE WARWICK SUR LA ROUTE SAINT-ALBERT :

CONSIDÉRANT QUE du remblai a été effectué sans autorisation dans une zone de mouvement de terrain et dans une zone de milieu humide sur le lot 4 907 144;

CONSIDÉRANT QU'un constat d'infraction a été donné par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la situation doit être régularisée en conformité avec les règlements et les lois en vigueur et qu'une autorisation a été donnée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à cet effet;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

MONSIEUR MAXIME PICARD/AUTORISATION POUR LE REMBLAI ET LE DÉBLAI SUR UN TERRAIN APPARTENANT À LA VILLE DE WARWICK SUR LA ROUTE DE SAINT-ALBERT : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE les coûts de transport sont onéreux et qu'une partie du remblai doit être disposé ailleurs que sur le lot 4 907 144;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Services EXP inc.* a procédé à la caractérisation et à la délimitation des milieux humides et hydriques, qu'un plan de restauration du milieu humide a été produit et qu'un avis technique par rapport aux travaux de déblai et de remblai de talus a également été produit;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a autorisé le remblaiement d'une partie de l'emprise de la route Saint-Albert devant les lots 4 907 144 et 4 905 760;

2018-09-299 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise qu'une partie du remblai provenant du lot 4 907 144 soit disposée sur le lot 4 905 760 appartenant à la Ville de Warwick, conformément au plan numéro VIC-00241981-A0, préparé par monsieur Jocelyn Michaud, ingénieur, pour les *Services EXP inc.*

Adoptée.

GRAND BBQ/AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE DANS L'EMPRISE PUBLIQUE :

2018-09-300 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le *Grand BBQ* de Warwick à implanter une enseigne dans l'emprise publique, soit sur la structure existante au coin de la rue Saint-Louis et de la route 116 Est.

Adoptée.

MADAME ISABELLE NADEAU/CHANGEMENT D'ÉCHELON ET REMBOURSEMENT DE LA COTISATION À L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC :

2018-09-301 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'à compter du 1^{er} janvier 2019, le conseil municipal accorde à madame Isabelle Nadeau un avancement à l'échelon numéro 2 et à compter du 9 avril 2019, soit à sa date d'anniversaire d'embauche, un avancement à l'échelon numéro 3;

QUE pour les années suivantes, l'avancement d'échelon sera accordé conformément à la convention collective de travail du *Syndicat des employés (ées) municipaux de Warwick (C.S.N.)*;

QUE la Ville de Warwick autorise le remboursement de la cotisation à l'*Ordre des urbanistes du Québec* au montant 226,80 \$.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE :

ESPACE TERRASSEMENT INC./MANDAT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES JARDINS P.-R.-BARIL :

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement numéro 253-2018 sur la gestion contractuelle, la Ville de Warwick peut octroyer des contrats de gré à gré pour des montants supérieurs à 25 000 \$ mais inférieurs au seuil décrété par le ministre en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

2018-09-302 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick octroie le contrat pour le réaménagement des Jardins P.-R.-Baril à *Espace Terrassement inc.* de Victoriaville et en autorise le paiement au montant de 82 358 \$ plus les taxes applicables, conformément aux soumissions du 30 août 2018 et du 4 septembre 2018.

Adoptée.

NOMINATION/RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT POUR UN MOTIF RELIGIEUX :

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} juillet 2018, les dispositions de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodes pour un motif religieux dans certains organismes, RLRQ, c. R-26.2.01 (« la Loi »), sont entrées en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, les communautés métropolitaines, les régies intermunicipales et les offices municipaux d'habitation sont assujettis à cette Loi;

CONSIDÉRANT QU'en sa qualité de plus haute autorité administrative au sens de la Loi, il appartient au conseil de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement. Celui-ci a pour fonctions de guider le conseil, ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

2018-09-303 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Ville de Warwick désigne madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, répondante en matière d'accommodement au sens de l'article 17 de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodes pour un motif religieux dans certains organismes;

QUE madame Jacqueline Vallée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit désignée à titre de substitut en cas d'absence de la répondante.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

ADOPTION/POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES :

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prescrit l'excellence des services offerts aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il désire également être à l'écoute des résidents du territoire et veut tenter, dans la mesure de ses moyens, d'améliorer les services, le cas échéant;

2018-09-304 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick adopte sa politique de gestion des plaintes jointe en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée.

MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC./OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2019 :

2018-09-305 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet *Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.* de Sherbrooke à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation selon les termes de l'offre du 21 août 2018 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

QUE la Ville de Warwick mandate le cabinet *Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.*, pour procéder au recouvrement de créances municipales impayées selon les termes de l'offre de services du 21 août 2018;

QUE M^e Mélanie Pelletier, avocate soit mandatée pour représenter la Ville de Warwick à la cour municipale de Victoriaville.

Adoptée.

AUTORISATION/RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES ET AIDE FINANCIÈRE AU 167, RUE SAINT-LOUIS (ANCIEN CADILLO) :

CONSIDÉRANT QUE *Gestion Alba inc.* a déposé une cession de ses actifs pour l'immeuble du 167, rue Saint-Louis le 15^e jour d'octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le syndic de l'actif de *Gestion Alba inc.*, failli, en la personne de *Belhumeurs Syndics inc.* ayant une place d'affaires à Trois-Rivières détient des droits, titres et intérêts dans l'immeuble suite au certificat de nomination émis par le Surintendant des faillites;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2013, les taxes municipales n'ont pas été payées pour cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 484 de la Loi sur les cités et villes, les arrérages de taxes municipales se prescrivent par trois (3) ans;

2018-09-306 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

AUTORISATION/RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES ET AIDE FINANCIÈRE AU 167, RUE SAINT-LOUIS (ANCIEN CADILLO) : (SUITE)

QUE ce conseil autorise la radiation des taxes municipales du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015 au montant de 7 566,83 \$ et le paiement d'une subvention de 7 429,07 \$ à 9377-3976 Québec inc. applicable au paiement des taxes municipales pour les années 2016, 2017 et jusqu'au 13 juin 2018.

Adoptée.

CYR SYSTÈME INC./CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 :

CONSIDÉRANT QUE *Cyr Système inc.* a modifié la distribution des montants de son bordereau de soumission afin de respecter l'esprit des documents contractuels;

CONSIDÉRANT QUE *GEST-EAU* recommande le paiement d'une somme de 111 049,09 \$ taxes incluses au fournisseur *Cyr Système inc.* pour les travaux exécutés dans le cadre du projet de préachat de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable de la route Saint-Albert - prétraitement, section 1.11 du bordereau de soumission du devis numéro 2018-01;

2018-09-307 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'une somme de 96 585,42 \$ plus les taxes applicables à *Cyr Système inc.* de Warwick représentant la portion des travaux exécutés à la section 1.11 du bordereau de soumission relativement au préachat de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable de la route Saint-Albert - prétraitement.

Adoptée.

GESTAR, EXPERTS EN GOUVERNANCE DOCUMENTAIRE/MANDAT POUR LE TRAITEMENT DES DOCUMENTS ET DES DOSSIERS :

2018-09-308 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de signer un contrat de services avec les *Solutions documentaires Gestar* pour les services techniques de traitement des documents et des dossiers au montant maximal de 4 800 \$ plus les taxes applicables et incluant les frais de déplacements et d'hébergement, conformément à la proposition de prix numéro 4383 du 20 août 2018;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, est et soit autorisée à signer la proposition pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

AUTORISATION/TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DE L'EAU POTABLE SUR LA RUE MÉNARD :

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics, monsieur Fransois Martel a demandé deux (2) soumissions pour les travaux de prolongement de l'eau potable de la rue Ménard, soit les suivantes :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

AUTORISATION/TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DE L'EAU POTABLE SUR LA RUE MÉNARD : (SUITE)

1. La Sablière de Warwick ltée 47 661,84 \$ plus les taxes applicables;
2. J. Noël Francoeur inc.
de St-Félix-de-Kingsey 48 000,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement numéro 253-2018 sur la gestion contractuelle, la Ville de Warwick peut octroyer des contrats de gré à gré pour des montants supérieurs à 25 000 \$ mais inférieurs au seuil décrété par le ministre en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

2018-09-309 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise *La Sablière de Warwick ltée* à prolonger le réseau d'eau potable sur la rue Ménard, et en accepte le paiement au montant maximum de 47 661,84 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la proposition datée du 23 août 2018 et signée par monsieur Michel Talon;

QUE cette résolution annule la résolution numéro 2018-06-215 adoptée le 4 juin 2018;

QU'un montant de 50 000 \$ soit pris à même le surplus accumulé affecté à l'eau potable.

Adoptée.

ACCEPTATION/NOUVEAU TROTTOIR SUR LA RUE DU CENTRE-SPORTIF :

2018-09-310 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le directeur des travaux publics, monsieur François Martel à procéder à la construction d'un nouveau trottoir sur la rue du Centre-Sportif à partir de la rue Leblanc et en accepte le paiement au montant de 23 800 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

DEVIS NUMÉRO 2018-04/MODIFICATION AUX TRAVAUX DE PAVAGE 2018 :

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution numéro 2018-07-246 du 9 juillet 2018, la Ville de Warwick a octroyé le contrat pour les travaux de pavage d'une partie du 2^e rang et de la rue du Centre-Sportif;

CONSIDÉRANT QUE les plans préliminaires pour le réaménagement de l'intersection du 2^e rang doivent finalement être soumis au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation desdits plans par le ministère peut prendre plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'approbation des plans par le ministère, la firme GÉMEL sera en mesure de préparer les plans et devis pour lancer l'appel d'offres;

2018-09-311 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

DEVIS NUMÉRO 2018-04/MODIFICATION AUX TRAVAUX DE PAVAGE 2018 : (SUITE)

QUE les travaux de pavage devant être réalisés dans le 2^e rang soient plutôt effectués sur une partie du 5^e rang, et ce, tout en respectant le montant prévu dans le bordereau de soumission du devis numéro 2018-04.

Adoptée.

POMPEX INC./SOUMISSION POUR LA RÉPARATION DE LA POMPE FLYGT À LA STATION DES PINS :

2018-09-312 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil mandate *Pompex inc.* de Cowansville pour effectuer la réparation de la pompe Flygt du poste de pompage des Pins et en autorise le paiement au montant de 7 777,53 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission numéro 3 00312575 du 22 août 2018.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT ANDRÉ DESHARNAIS/ACCEPTATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT :

2018-09-313 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à signer les directives de changement numéros C-1 et C-3 dans le cadre des travaux d'eau potable, d'égouts et de voirie du développement Desharnais et en accepte le paiement selon les montants suivants taxes incluses :

- C-1 Ajout d'un poteau d'incendie au coin des rues Saint-Joseph et Germain..... 12 138,65 \$
- C-3 Prolongement du réseau d'eau potable sur la rue Germain avec vanne de fin de ligne et purge sur entrée d'eau 5 504,60 \$

QU'un montant de 18 500 \$ soit pris à même le surplus accumulé affecté à l'eau potable.

Adoptée.

AVIZO EXPERTS-CONSEILS/OFFRE DE SERVICES POUR LA MESURE DE DÉBIT EN CONTINU DE NOTRE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE :

2018-09-314 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate Avizo experts-conseils de Sherbrooke pour la campagne de mesures de débit en continu aux trois (3) regards du réseau d'égout sanitaire et en autorise le paiement au montant de 10 688 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services MSQE-18-0540 datée du 22 août 2018 préparée par monsieur Alain Bédard, ingénieur et directeur adjoint - Mesure et suivi de la qualité des eaux;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

AVIZO EXPERTS-CONSEILS/OFFRE DE SERVICES POUR LA MESURE DE DÉBIT EN CONTINU DE NOTRE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE : (SUITE)

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant additionnel de 630 \$ plus les taxes applicables pour l'ajout d'un pluviomètre enregistreur.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

CENTRE DE FORMATION RÉGIONAL DE VICTORIAVILLE/FORMATION OPÉRATEURS DE VÉHICULE D'ÉLÉVATION :

2018-09-315 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la formation de douze (12) pompiers à titre d'opérateurs de véhicule d'élévation offerte par le Centre de formation régional de Victoriaville, soit :

Francys Audy	Pier-Antoine Marchand
Tommy Marchand	Jean-François Mérette
Guillaume Morin	Raphaël Ouellette
Steve Tousignant	Guillaume Laroche
Jean-Philippe Bibeau	Jean-François Biron
Ian Charron	Joey Douillard-Haché

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 1 350 \$ pour chacun des pompiers et le remboursement des frais de repas, de déplacements et des salaires, conformément à la politique relative à la gestion et à l'administration d'un service de protection contre les incendies.

Adoptée.

AUTORISATION/OUVERTURE DE POSTES POUR L'EMBAUCHE DE CINQ (5) POMPIERS VOLONTAIRES :

2018-09-316 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à préparer un avis public dans le journal La Nouvelle Union pour l'ouverture de cinq (5) postes de pompiers volontaires;

QUE le directeur du service de protection contre les incendies, monsieur Mathieu Grenier accompagné de ses officiers et du conseiller monsieur Martin Vaudreuil soient mandatés pour procéder à la sélection des candidats et faire une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

ATELIER D'ARCHITECTURE Bo.Co INC./OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RECONSTRUCTION DU PAVILLON BARIL :

2018-09-317 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

ATELIER D'ARCHITECTURE Bo.Co INC./OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RECONSTRUCTION DU PAVILLON BARIL : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick mandate l'*Atelier d'architecture Bo.Co inc.* de Victoriaville pour la conception et la réalisation des plans et devis définitifs pour le nouveau Pavillon Baril et en autorise le paiement au montant de 6 500 \$ plus les taxes applicables pour la phase I et de 15 450 \$ plus les taxes applicables, pour la phase II, le tout conformément à l'offre de services Bo.Co 833-18 datée du 21 août 2018 préparée par madame Anne P. Côté, architecte associée.

Adoptée.

ACCEPTATION/PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS :

2018-09-318 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick adopte la procédure de remboursement des frais de non-résidents préparée par la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, madame Catherine Marcotte, le tout tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL/JOURNÉE TECHNIQUE DU 13 SEPTEMBRE 2018 À LÉVIS :

2018-09-319 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur François Martel et le préposé à l'usine de filtration et des eaux usées, monsieur Sylvain Martel soient autorisés à participer à la journée technique offerte par l'*Association des Professionnels de l'Outillage Municipal* le 13 septembre prochain à Lévis;

QUE ce conseil autorise le remboursement des frais de déplacements selon la réglementation en vigueur et de repas.

Adoptée.

COMBEQ/INSCRIPTION À LA FORMATION SUR LE RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R.22) ET ATELIER DE PERFECTIONNEMENT SUR LE RÈGLEMENT Q-2, R.22 :

2018-09-320 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise mesdames Kelly Bouchard, directrice du service de l'urbanisme et Isabelle Nadeau, technicienne en aménagement du territoire à participer à la formation sur le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) les 14 et 15 novembre 2018 à Québec;

CORRESPONDANCE : (SUITE)

COMBEQ/INSCRIPTION À LA FORMATION SUR LE RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R.22) ET ATELIER DE PERFECTIONNEMENT SUR LE RÈGLEMENT Q-2, R.22 : (SUITE)

QUE ce conseil accepte le paiement des frais d'inscription à la COMBEQ au montant de 1 100,14 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais d'hébergement et de déplacement selon la réglementation en vigueur;

QUE ce conseil autorise la technicienne en aménagement du territoire, madame Isabelle Nadeau à assister à l'atelier de perfectionnement sur le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) : la lecture des plans et les demandes de permis qui se tiendra le 6 décembre 2018 à Trois-Rivières et accepte le paiement des frais d'inscription à la COMBEQ au montant de 294,80 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais de déplacement selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC/INSCRIPTION À LA FORMATION SUR LE SYSTÈME PROFESSIONNEL ET DÉONTOLOGIQUE DES URBANISTES :

2018-09-321 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard soit autorisée à participer à la formation « Le système professionnel et déontologique des urbanistes » offerte par l'*Ordre des urbanistes du Québec* le 12 octobre 2018 à Québec;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 250 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais de déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE/RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION :

2018-09-322 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement du renouvellement de la cotisation annuelle au *Carrefour Action municipale et famille* au montant de 38,00 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2018 et les années subséquentes.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2018-09-323 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois d'août 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 255-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 242-2018 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE WARWICK AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS :

2018-09-324

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 255-2018 modifiant le Règlement numéro 242-2018 sur la mise en œuvre du Programme rénovation Québec de la Ville de Warwick afin de modifier diverses dispositions.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 256-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 168-2012 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE WARWICK :

2018-09-325

Je, soussignée, madame Amélie Hinse, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 168-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Warwick.

Amélie Hinse

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2018 CONCERNANT LA CONSOMMATION DE CANNABIS DANS LES ENDROITS PUBLICS :

2018-09-326

Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement concernant la consommation de cannabis dans les endroits publics.

Noëlla Comtois

AFFAIRES NOUVELLES :

FÉLICITATIONS/MADAME KRISTINA ROARKE ET MONSIEUR PHILIPPE LAURENDEAU :

2018-09-327

Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les élus municipaux de la Ville de Warwick félicitent madame Kristina Roarke et monsieur Philippe Laurendeau pour les grands honneurs récemment remportés lors du concours des Jeunes agriculteurs d'élite du Canada, section Québec;

QUE les élus leur souhaitent également bonne chance pour la finale canadienne du concours à Winnipeg en novembre prochain.

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2018-09-328 À vingt heures sept, il est proposé par monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*